



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Conseil des Commissaires

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2009  
Volume 12 - numéro 5

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 15 décembre 2009 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassistat, Louise Malenfant, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Isabelle Bergeron et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon et monsieur France Dubé, commissaires.

## PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

## **OUVERTURE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Prévisions budgétaires 2009-2010 amendées
- 5.0 Rapport du vérificateur externe et états financiers 2008-2009
- 6.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2009 - # 4
- 7.0 Rapport du comité de parents
- 8.0 Direction générale
  - 8.1 Regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés
  - 8.1 Discussion - projet de Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents
  - 8.3 Dossiers - Ressources matérielles
- 9.0 Varia
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Prochaine séance
- 12.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-447-CC)

## **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009-2010 AMENDÉES**

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, explique que le conseil doit amender les prévisions budgétaires 2009-2010 afin de prévoir une appropriation maximale de 10 % du surplus accumulé à ces états financiers vérifiés au 30 juin 2008.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**ATTENDU** que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a adopté et transmis à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

**ATTENDU** que la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

**ATTENDU** que ce budget ne peut prévoir une appropriation maximale de plus 10 % du surplus accumulé inscrit à ces états financiers vérifiés au 30 juin 2008;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

D'amender le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour respecter cette appropriation maximale de 10 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-448-CC)

### **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET ÉTATS FINANCIERS 2008-2009**

Monsieur Denis Dionne de la firme comptable «Raymond, Chabot, Grant, Thornton» fait la lecture du rapport déposé séance tenante sur la vérification comptable effectuée conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et répond aux questions des commissaires.

Monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, explique les états financiers 2008-2009 de la Commission scolaire et présente le résumé des activités décentralisées des écoles.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), le rapport du vérificateur externe et les états financiers 2008-2009 comme soumis par le représentant de la firme «Raymond, Chabot, Grant, Thornton», monsieur Denis Dionne, et le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-449-CC)

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2009 - # 4**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 17 novembre 2009 - # 4, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-450-CC)

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, donne le résumé de leur rencontre du 14 décembre 2009. Les principaux sujets abordés furent :

- discussion sur le décrochage scolaire;
- étude des différents documents soumis en consultation par la Commission scolaire.

Madame Isabelle Bergeron donne un compte rendu du conseil général de la FCPQ qui s'est tenu à Québec le 28 novembre 2009.

#### **REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre la possibilité à la Commission scolaire de se joindre à leur regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** qu'il est plus avantageux financièrement de procéder par un appel d'offres regroupé pour l'achat d'équipements informatiques usagés;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs se joigne au regroupement d'achats chapeauté par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'achat d'équipements informatiques usagés;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le mandat nécessaire à l'appel d'offres conséquent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-451-CC)

## **DISCUSSION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES DÉPOSÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEUR PARENTS**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle pourquoi la Commission scolaire doit faire les démarches en vue d'adopter un Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et répond aux questions des commissaires à propos du projet de texte déjà déposé pour consultation.

Monsieur Pelletier précise toutefois que le conseil des commissaires ne pourra pas procéder à l'adoption du règlement à sa séance régulière du 19 janvier prochain puisque le décret confirmant l'entrée en vigueur du règlement de la ministre sur le sujet n'est pas encore adopté. Nous devons donc surseoir à l'avis public donné le 30 novembre dernier et ce, jusqu'à nouvel ordre.

## **DOSSIERS - RESSOURCES MATÉRIELLES**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente divers dossiers relatifs aux ressources matérielles :

### **Saint-Médard (aliénation du bâtiment)**

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du MELS pour vendre, de gré à gré, à la Municipalité de Saint-Médard l'immeuble situé au 1, rue Principale Est à Saint-Médard;

**CONSIDÉRANT** les changements intervenus au conseil municipal de Saint-Médard suite aux dernières élections municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs obtienne de la Municipalité de Saint-Médard une confirmation écrite de son intention d'acquérir l'immeuble situé au 1, rue Principale Est;

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise, sur réception de la confirmation écrite, le président, monsieur Guilmont Pelletier et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, tous les documents nécessaires à la conclusion de l'éventuelle transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-452-CC)**

**École Chanoine-Côté (bornage du terrain)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'installer une clôture à la limite du terrain de l'École Chanoine-Côté perpendiculaire à la rue Têtu;

**CONSIDÉRANT** qu'un bornage s'avérait nécessaire pour délimiter la propriété de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme d'arpenteurs-géomètres Pelletier et Couillard de Trois-Pistoles;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, tous les documents relatifs au procès-verbal de bornage réalisé par la firme Pelletier et Couillard de Trois-Pistoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-453-CC)

**École Gérard-Collin (agrandissement)**

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2009-436-CC qui accordait à la compagnie «Marcel Charest et Fils inc.» de Saint-Pascal la soumission pour la réalisation des travaux d'agrandissement de l'École Gérard-Collin pour abriter le service de garde;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte les ajouts suivants au contrat :

- installation de gicleurs (19 741,84 \$);
- excavation et drain supplémentaire (3567,18 \$);
- modification des fenêtres pour prévoir du verre réfléchissant;
- ajout d'une fenêtre (7733,42 \$).

pour un montant global de 31 042,44 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-454-CC)

## **École l'Étincelle (protocole d'entente)**

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises afin d'établir un protocole d'entente pour l'échange de divers services, de prêts de locaux et d'équipements entre la Municipalité de Lac-des-Aigles et la Commission scolaire pour l'École l'Étincelle;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, et le directeur d'école, monsieur Jean-Luc Rioux, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'échange de divers services, de prêts de locaux et d'équipements entre la Municipalité et l'École l'Étincelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-455-CC)

## **VARIA**

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

On désire des informations au sujet des élections scolaires qui pourraient se tenir en même temps que les élections municipales. Le président répond au questionnement.

On désire avoir des précisions à propos de la remarque d'un représentant des parents à l'effet que des parents de Sainte-Françoise se questionnent sur l'existence de leur école. Monsieur Yves Breton, commissaire-parent, donne les précisions nécessaires.

## **PROCHAINE SÉANCE**

Le 19 janvier 2010 à 20h00 au lieu ordinaire des séances.

## **CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

**QUE** la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-456-CC)

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Madame Catherine Boulay, secrétaire générale